

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 décembre 2001
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 42 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 18 décembre 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que depuis hier, des appareils militaires israéliens, à savoir 35 avions et 5 hélicoptères, ne cessent de violer l'espace aérien libanais, franchissant le mur du son au-dessus des villes et villages libanais.

En ce moment même, ces appareils continuent leurs actes de provocation, qui ont pris un caractère menaçant hier, lorsqu'à partir de 17 h 20, 14 avions militaires survolant, ensemble et à basse altitude, des villes et des régions libanaises, ont causé angoisse et terreur chez les civils libanais, en particulier chez les enfants, et terrifié de nombreux touristes venus passer la période des fêtes au Liban en franchissant à de nombreuses reprises le mur du son au cours de la nuit.

Ces violations commises par Israël sont des actes de provocation injustifiés, d'autant qu'elles se produisent alors que le Sud-Liban est parfaitement calme. Une fois de plus, elles démentent les assertions israéliennes selon lesquelles Israël souhaite l'instauration de la paix et témoignent des tentatives d'Israël d'aggraver les tensions en provoquant et en agressant le Liban, ce qui constitue une violation flagrante de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité ainsi que de la souveraineté du Liban et une menace pour la sécurité et la stabilité de la région.

Appelant votre attention sur la gravité des violations israéliennes, le Liban demande que vous preniez les mesures nécessaires pour mettre fin à l'agression et aux provocations israéliennes.

Je vous saurais gré de bien vouloir distribuer la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Sélim Tadmouri

